



Vente voiture occasion

Par Docatri

Bonjour,

Je viens de vendre ma voiture a un particulier, celle ci étant de troisième main, l acheteur vient l essayer, nous concluons la vente. Deux mois plus tard celui ci me rappelle en me disant que je dois participer aux frais de changement de courroie de distribution.

Lorsque j ai acheté cette voiture, le vendeur ne m a pas fourni de facture attestant qu il avait fait changer la courroie, il a juste inscrit sur la facture que la courroie avait été changé a 238000? kms mais je n' en ai pas la facture.

La personne à qui j' ai vendu la voiture me demande donc de participer aux frais deux mois après la vente de celle ci. Dois je vraiment participer ? Peut il faire annuler la vente devant un tribunal ?

Je vous remercie de vos réponses

Par Nihilscio

Bonjour,

Pour quelle raison devriez-vous participer aux frais de changement de la courroie de distribution ?

Vous ne vous êtes pas engagé sur de tels frais lors de la conclusion de la vente.

Vous n'avez pas menti sur l'état réel de la voiture ni sur le kilométrage auquel le dernier changement a été fait. En l'absence de facture, il y a une certaine incertitude que vous n'avez pas dissimulée et l'acheteur a acheté en toute connaissance de cause.

Ce n'est pas un vice caché : il n'y a pas de défaut anormal sur votre voiture compte tenu de son âge et de son kilométrage qui se soit révélé après la vente. En d'autres termes, le besoin d'avoir à changer la courroie de distribution n'était pas une mauvaise surprise pour l'acheteur.

En conclusion la demande de l'acheteur n'est pas fondée.

Par Docatri

Un gros merci pour votre réponse